

# L'école, tout un programme

*Énoncé de politique éducative*

PRENDRE  
LE  
VIRAGE  
DU  
SUCCÈS

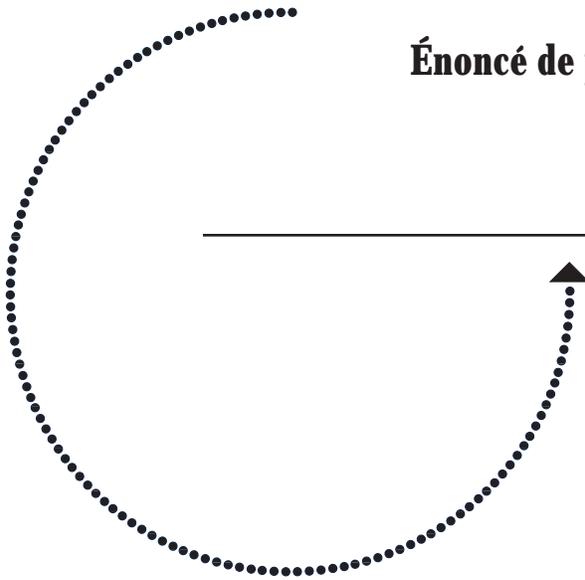




---

# ÉCOLE, TOUT UN PROGRAMME

Énoncé de politique éducative



© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 1997 — 97-0533

ISBN 2-550-32172-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1997

**C'**est avec beaucoup de plaisir et d'espoir que je présente à nos partenaires du monde de l'éducation et à l'ensemble de la population cet énoncé de politique éducative qui précise et explique les changements dont fera l'objet l'école primaire et secondaire du Québec au cours des prochaines années. Ces changements, il faut bien le dire, s'imposaient depuis quelque temps déjà, pour prendre le virage du succès.

Ce virage consiste à passer de l'accès à l'éducation du plus grand nombre d'élèves au succès du plus grand nombre. Nous nous sommes d'ailleurs fixé des objectifs exigeants à cet égard. Il n'y a donc pas lieu de remettre à demain. Il convient au contraire de décider maintenant ce qu'apprendront les enfants du Québec pour affronter les défis de leur siècle. Nous sommes ici au cœur même de la réforme : les programmes d'études, les parcours ou cheminements scolaires et l'organisation de l'enseignement, bref, ce qu'on appelle le curriculum au sens large.

Les choix que traduit cet énoncé de politique sont conformes, j'en ai la conviction profonde, aux attentes de la population à l'endroit de l'école. Ces choix ont mûri au fil d'un long processus d'analyse, de consultations publiques, de débat public et, plus récemment, grâce à la réflexion plus approfondie du Groupe de travail sur la réforme du curriculum : *Réaffirmer l'école*, qui constitue une référence pour la politique éducative que je mets de l'avant. En outre, ces choix correspondent pour l'essentiel à ceux que font présentement la plupart des pays occidentaux, en matière de contenus d'enseignement, mais ils tiennent compte de notre contexte culturel propre.

Quelles sont les raisons qui motivent ces choix, remettent en question la mission de l'école et appellent une révision des contenus de formation ? D'abord, dans une société où les savoirs occupent et occuperont une place centrale, tous les élèves doivent pouvoir accéder à la maîtrise de savoirs essentiels, et même de savoirs complexes, mais en premier lieu à la maîtrise des savoirs élémentaires, et cela, au moment approprié. Ensuite, les élèves doivent se préparer à l'exercice d'une citoyenneté responsable, qui se construit par la transmission et le partage de valeurs communes. Enfin, les élèves doivent être sensibilisés aux défis mondiaux qui ont des répercussions dans toutes les sociétés, en acquérant progressivement des capacités de réfléchir et d'agir qui transcendent les modes ou les intérêts individuels. C'est principalement en répondant à ces exigences que l'école favorise l'égalité des chances et l'intégration sociale.

Cependant, des conditions doivent être réunies pour que ces changements puissent améliorer la qualité de l'éducation. Elles concernent l'instauration d'une culture de la rigueur, de l'exigence et de l'effort de même que l'aménagement d'une organisation scolaire qui soutienne et accompagne les élèves dans leurs apprentissages.

C'est donc *Tout un programme* que je propose pour les élèves et pour l'école. Le personnel enseignant est sur la première ligne des changements attendus. Le leadership des directeurs et des directrices d'école sera davantage mis à contribution. Je fais appel à leur collaboration, de même qu'au soutien des parents et de toute la communauté pour réaliser solidairement ce programme, dans chaque milieu.

La ministre de l'Éducation,



Pauline Marois

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I LES MISSIONS DE L'ÉCOLE</b> .....	7
<b>II LES CHANGEMENTS AU CURRICULUM</b> .....	11
L'environnement éducatif recherché .....	13
Les contenus de formation .....	16
L'organisation de l'enseignement à l'école .....	20
Les programmes .....	27
<b>III DES DISPOSITIFS À AJUSTER</b> .....	29
L'évaluation des apprentissages et la sanction des études .....	31
Le matériel didactique .....	34
La formation initiale et la formation continue du personnel enseignant .....	35
<b>IV SUIVI ET ÉVALUATION DE LA RÉFORME</b> .....	37
<b>CONCLUSION</b> .....	40





---

# **LES MISSIONS DE L'ÉCOLE**

---



**P**our conduire les élèves à la réussite, l'école a besoin de l'appui de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, jeunes et adultes. Mais cet appui ne lui sera accordé que si les missions qui lui sont confiées sont connues et font consensus. Sinon, l'ambiguïté persistera et l'école continuera de se voir adresser des demandes qui risqueront de la distraire de son objectif. Il importe donc de mieux définir le champ d'action de l'école.

### ***INSTRUIRE, avec une volonté réaffirmée***

L'école a une fonction irremplaçable en ce qui a trait à la transmission de la connaissance. Réaffirmer cette mission, c'est donner de l'importance au développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des savoirs. Dans le contexte actuel de la société du savoir, la formation de l'esprit doit être une priorité pour chaque établissement.

### ***SOCIALISER, pour apprendre à mieux vivre ensemble***

Dans une société pluraliste comme la nôtre, l'école doit être un agent de cohésion : elle doit favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, mais aussi l'apprentissage du «vivre ensemble». Dans l'accomplissement de cette fonction, l'école doit être attentive aux préoccupations des jeunes quant au sens de la vie; elle doit promouvoir les valeurs qui fondent la démocratie et préparer les jeunes à exercer une citoyenneté responsable; elle doit aussi prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.

### ***QUALIFIER, selon des voies diverses***

L'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles. Pour qu'elle remplisse cette mission, l'État doit définir le curriculum national de base, et les établissements doivent offrir des cheminements scolaires différenciés selon les intérêts et aptitudes de chaque élève, particulièrement au-delà de l'éducation de base. Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et de réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation.



---



# II

## LES CHANGEMENTS AU CURRICULUM

---

- ✓ dans l'environnement éducatif
- ✓ dans les contenus de formation
  - les grands domaines d'apprentissage disciplinaires
  - les compétences transversales
- ✓ dans l'organisation de l'enseignement
- ✓ dans les programmes d'études



**P**our que les changements retenus améliorent la qualité des apprentissages des élèves, il faut modifier l'environnement éducatif à l'intérieur duquel ils doivent se produire. Une fois instauré l'environnement souhaité, il faut enrichir les contenus de formation, préciser les apprentissages fondamentaux, déterminer des compétences transversales qui concernent tous les programmes d'études, procéder à une meilleure organisation de l'enseignement, simplifier et clarifier le contenu des programmes d'études et revoir leur mode d'élaboration.

## ***L'ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF RECHERCHÉ***

Les changements qui sont apportés au contenu et à l'organisation de la formation doivent obéir à des principes et se situer dans une perspective qui favorise la réussite de tous les élèves. À cet égard, il faut réunir certaines conditions.

### ***Mettre l'accent sur l'essentiel***

Il faut, dans les programmes d'études, évacuer tous les éléments accessoires qui y ont été graduellement ajoutés, afin de conserver et de consolider les apprentissages essentiels. Ces apprentissages essentiels sont ceux dont dépend le succès ou l'échec des élèves : la maîtrise de la langue maternelle et d'une langue seconde, la maîtrise des éléments principaux des mathématiques, la connaissance de son histoire, l'initiation aux langages artistiques, l'appropriation de la base des sciences et l'acquisition de méthodes de travail. Ces savoirs fondamentaux, compétences méthodologiques et habiletés intellectuelles constituent la priorité de l'école, et ce, dès le début du primaire. Sont aussi indispensables d'autres aptitudes et comportements relatifs au développement personnel et à la vie en société qui seront proposés soit dans des programmes d'études particuliers, soit dans l'ensemble de la formation donnée à l'école et dans la vie scolaire quotidienne.

### ***Rehausser le niveau culturel des programmes d'études***

Le contenu culturel du « menu scolaire » doit être enrichi. Les changements en ce sens emprunteront trois voies. Premièrement, une meilleure place sera réservée aux matières plus « naturellement » porteuses de culture, telles que les langues, les arts et l'histoire. Deuxièmement, on favorisera une approche culturelle pour enseigner ces matières. Par exemple, un bagage de littérature et d'histoire littéraire doit accompagner l'apprentissage de la langue; l'éducation artistique doit faire connaître à l'élève le théâtre, la musique, la peinture, la danse ou les arts visuels afin de lui donner de nouvelles clés pour comprendre la réalité; l'histoire doit faire découvrir aux élèves les productions, les modes de vie et les institutions qui caractérisent une époque. Ainsi en est-il des productions culturelles rattachées à toutes les disciplines. Troisièmement, pour que cette perspective ne soit pas laissée à la seule initiative personnelle des enseignants et enseignantes, la révision des programmes d'études prévoira explicitement l'intégration de la dimension culturelle dans les disciplines.

### **Introduire plus de rigueur à l'école**

L'école doit être exigeante, si elle veut amener les élèves à la réussite : ses exigences doivent être connues et doivent être admises des élèves, du personnel enseignant et des parents. De plus en plus d'élèves doivent les atteindre. Par conséquent, il faudra que chaque établissement scolaire se préoccupe, à cet égard, des élèves plus faibles, plus lents et de ceux qui apprennent différemment, en leur proposant des stratégies d'apprentissage appropriées et des mesures d'aide et de soutien adéquates.

Mais ces exigences, dans l'école, doivent aussi être présentes dans les principales composantes du curriculum national :

- Dans la *grille-matières*. L'élève doit réaliser le sérieux du menu proposé, la signification des apprentissages qu'il a à faire.
- Dans les *programmes d'études*. Les objectifs doivent être clairs et les exigences, les progressions d'une classe ou d'un cycle à un autre et les liens avec les autres disciplines doivent être explicites. Par ailleurs, des séquences seront établies pour toutes les matières afin d'indiquer la progression des apprentissages et d'éviter les répétitions inutiles, mais surtout afin de favoriser la cohérence et l'intégration des apprentissages.
- Dans les *modes d'évaluation*. Le progrès des élèves doit être évalué régulièrement; les moyens utilisés pour faire les évaluations (travaux, épreuves, tests) et pour rendre compte des résultats (feuille de route, relevé de notes, bulletin) doivent être justes, rigoureux et compréhensibles par les élèves et leurs parents.
- Dans le *matériel didactique*. Les manuels scolaires et le matériel mis à la disposition des élèves doivent être d'une grande rigueur scientifique et proposer aux élèves des démarches d'apprentissage qui font appel à leur curiosité et à leur plaisir de la découverte.

Enfin, les exigences de l'école s'appliquent aussi au travail scolaire, aux devoirs, aux leçons et au temps d'étude personnel.

### **Accorder une attention particulière à chaque élève**

L'école doit faire la guerre à l'échec scolaire. Il ne suffit plus que l'école soit ouverte à tous : elle doit transmettre à chaque élève la meilleure formation possible et accompagner chacun dans son cheminement scolaire. Les membres du personnel scolaire doivent partager la conviction que tout enfant est éduicable s'il dispose des moyens nécessaires et qu'il est capable d'acquérir des connaissances plus complexes qu'on ne le croit souvent. Aussi, les élèves qui ont des difficultés ou un handicap se verront offrir toutes les occasions pour développer le plus possible leurs talents et leurs aptitudes. Cet accompagnement, s'il est constant et approprié, empêchera leur exclusion.

### ***Assurer aux élèves les bases de la formation continue***

Le curriculum doit intégrer une réalité désormais incontournable : celle du renouvellement rapide des connaissances. Les élèves doivent donc être préparés, dès l'école de base, à l'exigence de la formation continue et doivent acquérir les rudiments et les méthodes qui leur permettront de continuer à apprendre et l'impulsion qui les poussera à le faire. Les préoccupations qui suivent doivent, par conséquent, inspirer le renouvellement du curriculum :

- favoriser, chez l'élève, le développement de l'activité intellectuelle, en mettant de l'avant une pédagogie de la découverte et de la production plutôt qu'une pédagogie qui mise sur la consommation des connaissances;
- éveiller chez l'élève la curiosité intellectuelle et l'habituer à s'interroger et à confronter ses idées avec celles de ses camarades de classe ou de ses enseignants ou enseignantes;
- accorder une attention à l'intégration des savoirs, c'est-à-dire à la capacité d'établir des liens entre les connaissances et de les réorganiser.

### ***Mettre l'organisation scolaire au service des élèves***

L'aménagement des diverses composantes du curriculum doit permettre aux enseignants et enseignantes d'exercer leur autonomie et leur compétence professionnelles et de prendre des décisions à incidence pédagogique en fonction des intérêts des élèves. C'est pourquoi, notamment, la facture et le contenu des programmes d'études et des instruments d'évaluation, les règles et pratiques relatives à la sanction des études et au bulletin scolaire, de même que les activités de formation continue du personnel enseignant doivent prévoir la marge de manœuvre nécessaire à leur intervention professionnelle et à l'exercice de leur jugement. Même le découpage de l'horaire des élèves et l'utilisation du temps scolaire doivent se faire en fonction de la nature des apprentissages à réaliser, plutôt qu'en vertu de normes uniformisées.

## **LES CONTENUS DE FORMATION**

Les apprentissages essentiels doivent assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves. Aucune raison ne justifie qu'un élève ne sache lire ou écrire au terme de sa formation de base.

Ces apprentissages essentiels se définissent par les grands domaines d'apprentissage disciplinaires et par les compétences transversales.

## **LES GRANDS DOMAINES D'APPRENTISSAGE DISCIPLINAIRES**

Il importe de préciser les grands domaines d'apprentissage qui doivent apparaître dans le curriculum ainsi que les intentions générales à privilégier pour chacun de ces champs, de façon à indiquer des balises en vue de la révision des programmes d'études. Ces cinq domaines sont : les langues; la technologie, les sciences et les mathématiques; l'univers social; les arts; le développement personnel.

### **— Les langues**

La **langue maternelle** (ou langue d'enseignement) doit occuper la première place à l'école : sa maîtrise est indispensable. On l'apprend pour communiquer, bien sûr, mais aussi parce qu'elle est l'une des composantes principales du patrimoine. Notre langue ouvre la porte à tous les apprentissages, notamment à la lecture qui, elle, permet l'accès aux œuvres littéraires.

La **langue seconde** et les **langues tierces** seront également favorisées à cause de la dualité linguistique vécue dans le contexte nord-américain et, aussi, des phénomènes de mondialisation et de communication universelle. Il est de plus en plus reconnu, d'ailleurs, que l'étude d'autres langues permet d'acquérir une meilleure maîtrise de sa propre langue en la confrontant avec d'autres, et que l'enfant en bas âge a le plus de facilité pour apprendre une langue, quelle qu'elle soit.

### **— La technologie, les sciences et les mathématiques**

La **technologie**, c'est l'ensemble des moyens inventés et utilisés pour produire ce qui est nécessaire à la survie et au confort des personnes. Le développement technologique est partout et l'élève doit y être initié très tôt pour comprendre le monde dans lequel il vit.

Les **sciences** constituent l'une des manifestations les plus significatives des productions culturelles humaines. Les élèves devront donc être initiés aux démarches de l'esprit propres à la science : le questionnement, l'observation méthodique, le tâtonnement, la vérification expérimentale, l'élaboration de modèles. Puis, sans transformer les cours de sciences en cours d'histoire des sciences, il faut montrer, à partir d'exemples historiques, le processus vivant de la science en constante évolution. Enfin, il faut que les élèves soient amenés à comprendre les problèmes éthiques que posent les progrès de la science.

Sans les **mathématiques**, des pans entiers de l'univers deviennent inaccessibles et incompréhensibles. Il faut donc connaître et savoir pratiquer ces modes de calcul, puisque c'est tout l'environnement journalier qui requiert l'utilisation du langage mathématique. Calculer, mesurer, estimer, résoudre des problèmes sont des opérations de la vie quotidienne. Certains savoirs mathématiques sont des savoirs élémentaires au même titre que la lecture et l'écriture. Pour comprendre un graphique ou des statistiques, il est essentiel de savoir lire et interpréter les données quantitatives sous toutes leurs formes. Enfin, la dimension culturelle des mathématiques doit faire partie de leur étude.

— *L'univers social*

À l'école, il faut doter les élèves d'outils qui leur permettent de vivre dans une société où les rapports humains sont plus complexes qu'autrefois. L'évolution rapide de ce dernier demi-siècle s'est traduite par une complexification croissante des formes et du fonctionnement des organisations sociales.

L'enseignement de l'**histoire** et de l'**éducation à la citoyenneté**, de la **géographie** et de l'**économie** doit permettre aux élèves de comprendre les institutions, de connaître et de comprendre l'être humain comme être social, de leur faire découvrir les racines du présent, de les ouvrir à l'histoire du monde, de les initier à l'univers des marchés financiers et à celui des activités industrielles et commerciales. L'enseignement des sciences humaines doit être ouvert aux autres sociétés du monde et mettre justement l'accent sur leur interdépendance croissante. Les principaux repères chronologiques de notre histoire et de l'histoire du monde ainsi que les principaux repères spatiotemporels doivent être bien maîtrisés, donc mémorisés, et l'acquisition de ces repères devra être vérifiée périodiquement. Dans le contexte québécois, l'enseignement de l'histoire prend une signification plus grande, compte tenu de la nécessité de s'ouvrir à la culture des autres et de confronter diverses lectures de notre passé.

— *Les arts*

L'enseignement des arts joue un rôle particulier dans le développement de la sensibilité et de l'intelligence de l'élève ainsi que dans sa formation culturelle et sociale. En lui donnant le goût de la création artistique et en lui faisant découvrir les œuvres dans leur diversité, il développe chez l'élève l'ouverture à d'autres dimensions de la réalité. Pour que l'enseignement des arts produise ses effets :

- il doit initier les élèves aux langages et aux formes de pensée qui favoriseront le développement de leur créativité; il doit également leur donner les connaissances que suppose une telle pratique et doit les conduire à la création artistique;
- il doit faire découvrir et comprendre aux élèves des créations et des œuvres de leur environnement artistique et culturel actuel. Il doit donc conduire les élèves à la fréquentation des lieux culturels et à des rencontres avec les créateurs et créatrices;
- il doit enfin mettre les élèves en présence de créations artistiques du patrimoine culturel de l'humanité et de leur propre pays et leur donner les connaissances qui leur permettent de les interpréter et de les comprendre.

L'enseignement des arts doit s'ouvrir à toutes les formes d'expression artistique, mais deux d'entre elles doivent généralement constituer l'enseignement de base commun : les arts plastiques et la musique, d'abord comme langages universels, mais aussi comme voies d'accès à la création.

— **Le développement personnel**

Toutes les activités vécues dans une école tendent vers le développement personnel de l'élève. Mais, dans les programmes d'études, la découverte des valeurs est d'abord confiée à certaines matières, l'**enseignement moral** et l'**enseignement religieux**. La connaissance de la présence permanente du fait religieux doit faire partie de l'enseignement moral de façon à ce que les élèves qui ne reçoivent pas l'enseignement religieux ne soient pas ignorants de l'une des composantes importantes de notre civilisation. La préoccupation de l'éducation aux valeurs n'intéresse toutefois pas que ces deux matières. Elle touche aussi d'autres disciplines comme la littérature, les sciences, les techniques, les disciplines de l'univers social, et elle fait aussi partie des compétences transversales dont on tient compte dans les autres matières ou disciplines, ou dans certaines activités se déroulant à l'école. Par exemple, la participation des élèves à l'organisation de la vie étudiante et à des activités parascolaires est une occasion formidable de mettre en pratique les valeurs apprises.

Il faut aussi ajouter l'**éducation physique** et l'**éducation à la santé**. Pour maintenir la préoccupation de la condition physique, il faut intégrer très tôt dans les habitudes de vie de l'élève : l'hygiène, le sport, la connaissance des fonctions physiologiques, la diététique et la discipline d'alternance entre le travail et les loisirs. Ces savoirs sont eux aussi des savoirs élémentaires et fondamentaux. Tout le monde à l'école doit s'en préoccuper.

## **LE DOMAINE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES**

L'école devra aussi poursuivre l'acquisition de compétences et, dans certains cas, d'attitudes qui ne relèvent pas du domaine exclusif de l'enseignement des disciplines et qui doivent donc être présentes dans l'ensemble des activités éducatives organisées par l'école : ce sont les **compétences transversales**. Elles peuvent être définies selon les quatre catégories suivantes :

- les compétences *intellectuelles* : l'école doit mieux préparer les élèves au travail intellectuel ; par exemple, exercer la mémoire, entreprendre un projet et le mener à terme, développer le sens critique, apprendre à communiquer ;
- les compétences *méthodologiques* : chaque enseignante ou enseignant devra avoir le souci d'apprendre aux élèves à organiser un travail, à travailler en équipe ou en coopération ; tous les élèves, à l'école, devront aussi développer leur capacité à utiliser les méthodes appropriées de traitement de l'information, en particulier les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;

- les compétences liées aux *attitudes* et aux *comportements*: l'école proposera une éducation au «vivre ensemble» et, notamment, l'éducation interculturelle et le respect des différences, l'entrepreneurship, l'éducation au respect de l'environnement, l'éducation aux médias, les règles liées à la conservation de la santé;
- les compétences *linguistiques*: la maîtrise de la langue doit être une préoccupation dans toutes les disciplines et pour tout le personnel enseignant.

Ces compétences transversales seront intégrées dans le programme scolaire de deux façons:

- le contenu de certaines d'entre elles se rattache à des disciplines; il sera donc intégré dans les **programmes d'études**;
- mais d'autres compétences transversales intéressent toutes les disciplines. Ces compétences seront donc consignées dans un fascicule, différent pour le primaire et pour le secondaire, le «**Programme des programmes**», s'adressant à tout le personnel enseignant ainsi qu'aux membres du personnel professionnel de l'école qui ont des responsabilités éducatives auprès des élèves.

## **L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE**

Le parcours que constitue l'enseignement obligatoire comprend deux étapes bien distinctes : une *formation de base commune*, qui va de la première année du primaire à la fin du premier cycle du secondaire, puis une *formation diversifiée*, au second cycle du secondaire.

Ce parcours est traduit dans un curriculum national.

### **LA FORMATION DE BASE COMMUNE**

La formation de base commune à tous les élèves va de la première année du primaire à la fin du premier cycle du secondaire, c'est-à-dire la neuvième année. On doit y inclure désormais l'*éducation préscolaire*, qui est offerte à temps plein à tous les élèves de 5 ans, à la fois pour soutenir leur développement global et pour accorder à chacun les mêmes chances à l'entrée.

#### **L'enseignement primaire**

**Les buts de l'école primaire.** L'école primaire doit permettre à chaque élève de faire les apprentissages de base qui contribueront au développement progressif de son autonomie intellectuelle et d'aborder les savoirs qui lui seront proposés par l'école secondaire. Tout en acquérant les savoirs de base essentiels, l'élève doit entreprendre formellement l'apprentissage des méthodes de travail qui lui seront indispensables pour ses études ultérieures et commencer à s'initier à d'autres contenus de formation ainsi qu'aux caractéristiques principales de la société et aux valeurs qui doivent y être promues.

**Les cycles de l'école primaire.** L'école primaire sera découpée en trois cycles de deux ans chacun de façon à :

- échelonner l'enseignement selon des étapes pluriannuelles qui correspondent mieux à la psychologie de l'enfant et aux stades de son développement;
- permettre d'établir le rythme d'une année de savoirs nouveaux et d'une année de consolidation; effectuer plus tôt l'évaluation de fin d'étape rendant ainsi plus efficaces les mesures de remédiation prises pour contrer le redoublement; il faut de plus trouver des solutions de remplacement au redoublement qui fige l'élève dans un sentiment d'échec sans pour autant toucher au fond du problème;
- favoriser et encourager la constitution d'équipes restreintes d'enseignantes et d'enseignants qui suivraient les mêmes élèves pendant deux ans, ou qui, du moins, assumeraient ensemble l'enseignement du programme d'un cycle.

**Les accents nouveaux.** L'importance relative de certaines matières sera modifiée de manière à souligner de façon particulière la place réservée à certains apprentissages :

- au premier cycle du primaire, une importance plus grande devra être accordée à l'enseignement et à l'apprentissage de la **langue d'enseignement** (et particulièrement de la lecture et de l'écriture) et des **mathématiques**;

- le **français, langue seconde**, continuera d'être enseigné dès la première année. Les écoles seront encouragées à continuer à utiliser le mode d'immersion, que plusieurs d'entre elles ont déjà adopté. Ainsi, un programme d'enseignement du français par immersion sera élaboré et prévu au Règlement concernant le régime pédagogique du primaire qui sera amendé à cet effet;
- l'enseignement de l'**anglais, langue seconde**, débutera plus tôt, soit en troisième année; de plus, le Ministère et les milieux scolaires sont invités à explorer différents modèles d'organisation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et à adopter des pratiques pédagogiques innovatrices, afin de favoriser un apprentissage qui réponde mieux aux attentes de la population à cet égard;
- un accent nouveau sera donné à l'enseignement de l'**histoire** dès la 3<sup>e</sup> année et l'**éducation à la citoyenneté** sera également intégrée dans cet enseignement;
- l'enseignement des **arts** continuera d'être obligatoire dès la 1<sup>re</sup> année et il sera principalement centré sur la musique et sur les arts plastiques. Toutefois, cela ne devrait pas avoir pour effet d'empêcher les écoles qui ont déjà établi une tradition dans l'enseignement de la danse ou de l'art dramatique de la conserver si elles le souhaitent. Par ailleurs, les écoles sont fortement encouragées à offrir, en dehors du temps d'enseignement, des activités dans tous les domaines artistiques.

Les programmes seront mis à jour de façon à déterminer clairement les **CONTENUS ESSENTIELS** auxquels s'ajouteront des contenus d'enrichissement. Les écoles qui choisiront d'offrir ces contenus d'enrichissement pourront, au besoin, augmenter le temps d'enseignement prévu pour cette matière.

## La grille-matières du primaire

PREMIER CYCLE 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année		DEUXIÈME CYCLE 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année		TROISIÈME CYCLE 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	
Matières	Temps	Matières	Temps	Matières	Temps
Langue d'enseignement	9 h	Langue d'enseignement	7 h	Langue d'enseignement	7 h
Mathématiques	7 h	Mathématiques	5 h	Mathématiques	5 h
	16 h		12 h		12 h
Enseignement religieux/ Enseignement moral	2 h	Enseignement religieux/ Enseignement moral	2 h	Enseignement religieux/ Enseignement moral	2 h
	Prescrit		Prescrit		Prescrit
<b>Autres matières</b> Français, langue seconde		<b>Autres matières</b> Langue seconde (français ou anglais)		<b>Autres matières</b> Langue seconde (français ou anglais)	
Arts		Arts		Arts	
Éducation physique et éducation à la santé		Éducation physique et éducation à la santé		Éducation physique et éducation à la santé	
		Histoire — Géographie — Éducation à la citoyenneté		Histoire — Géographie — Éducation à la citoyenneté	
		Sciences et technologie		Sciences et technologie	
Temps non alloué	5,5 h	Temps non alloué	9,5 h	Temps non alloué	9,5 h
<b>Total</b>	<b>23,5 h</b>	<b>Total</b>	<b>23,5 h</b>	<b>Total</b>	<b>23,5 h</b>

**Temps non alloué et organisation de l'enseignement.** Les disciplines prescrites doivent être offertes à *chacune des années* et, à la fin de chaque cycle, les contenus essentiels des programmes de chaque matière doivent être réalisés. L'école pourra organiser l'enseignement pour augmenter ou diminuer le temps prévu de l'une ou l'autre des matières, pour la réalisation d'un programme local ou d'un projet particulier ou pour certaines activités relatives aux services complémentaires.

**Temps prescrit et temps indicatif.** Le temps qui doit être consacré chaque année à l'enseignement moral et religieux confessionnel est prescrit par les règlements des comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation. Le temps prévu pour les autres matières est indicatif.

**Temps comparé.** Les choix faits au regard des matières essentielles tiennent compte du temps d'enseignement qui est disponible, à l'heure actuelle, pour les élèves du primaire. On sait que ce temps est inférieur, au Québec, à celui dont disposent les élèves dans plusieurs provinces canadiennes et dans d'autres pays. Cet écart est toutefois moins grand pour l'enseignement secondaire.

PROVINCE OU PAYS	TEMPS D'ENSEIGNEMENT/SEMAINE	PROVINCE OU PAYS	TEMPS D'ENSEIGNEMENT/SEMAINE
NOUVEAU-BRUNSWICK Primaire 1 et 2 Primaire 3 à 6 Source : Ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick	22,5 heures maximum 27,5 heures maximum	GRANDE-BRETAGNE Primaire 1 à 5 Source : Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE, 1996	25 heures
ONTARIO Source : Commission d'amélioration de l'éducation. La voie de l'avenir, août 1997	25 heures	FRANCE Primaire Source : Ministère de l'Éducation nationale, Programme de l'école primaire, France, 1995	26 heures

## ***Le premier cycle de l'enseignement secondaire***

**Les buts du premier cycle de l'enseignement secondaire.** Le premier cycle de l'enseignement secondaire, d'une durée de trois ans, sera uniforme pour tous les élèves, puisqu'il a pour but de compléter la formation de base commune. C'est une période d'approfondissement au cours de laquelle sont également proposés aux élèves des apprentissages plus structurés dans les différents domaines du savoir, afin de favoriser leur orientation graduelle vers le second cycle.

**Les accents nouveaux au premier cycle de l'enseignement secondaire.** Certaines modifications importantes sont apportées quant à la place que doivent occuper certaines disciplines dans la grille-matières :

- le temps consacré au **français, langue d'enseignement**, sera augmenté et les enseignants et enseignantes de français s'adresseront, par conséquent, à un moins grand nombre d'élèves. Ils pourront ainsi faire davantage écrire leurs élèves et assurer un meilleur suivi des travaux de chacun;
- le nombre d'unités attribuées pour les cours de **français, langue seconde**, sera augmenté, passant de quatre à six, et ce, pour chacune des années du premier cycle;
- le nombre d'unités attribuées pour les **mathématiques** en troisième secondaire passera de quatre à six;
- une attention accrue sera portée à l'**histoire**, dorénavant enseignée à chaque année, et qui comportera des notions d'éducation à la citoyenneté;
- une nouvelle séquence de **sciences** sera introduite de la première à la troisième secondaire, intégrant l'enseignement de la technologie;
- l'enseignement d'une **troisième langue** sera formellement introduit comme cours à option dès la troisième secondaire. Cet enseignement sera toutefois possible dès la première ou la deuxième secondaire pour les élèves qui satisfont avant le temps aux exigences liées à la langue seconde en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- le nombre d'unités attribuées pour les matières à option en troisième secondaire passe de 4 à 6. L'élève pourra choisir ses cours à option dans au plus deux des quatre programmes suivants : Arts, Technologie, Langue moderne ou programme local.

### La grille-matières du premier cycle de l'enseignement secondaire

PREMIÈRE SECONDAIRE		DEUXIÈME SECONDAIRE		TROISIÈME SECONDAIRE	
Matières	Unités <sup>(1)</sup>	Matières	Unités <sup>(1)</sup>	Matières	Unités <sup>(1)</sup>
Français, langue d'enseignement	8	Français, langue d'enseignement	8	Français, langue d'enseignement	8
Anglais, langue seconde	4	Anglais, langue seconde	4	Anglais, langue seconde	4
Anglais, langue d'enseignement	6	Anglais, langue d'enseignement	6	Anglais, langue d'enseignement	6
Français, langue seconde	6	Français, langue seconde	6	Français, langue seconde	6
Mathématiques	6	Mathématiques	6	Mathématiques	6
Histoire et éducation à la citoyenneté	3	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	Histoire et éducation à la citoyenneté	4
Géographie	3	Géographie	3		
Sciences et technologie	4	Sciences et technologie	4	Sciences et technologie	4
Éducation physique et éducation à la santé	2	Éducation physique et éducation à la santé	2	Éducation physique et éducation à la santé	2
Enseignement moral et religieux/ Enseignement moral	2	Enseignement moral et religieux/ Enseignement moral	2	Enseignement moral et religieux/ Enseignement moral	2
Arts	4	Arts	4		
				MATIÈRES À OPTION	6
				Arts, ou Technologie ou Langue moderne ou programme local	
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>Total</b>	<b>36</b>

<sup>(1)</sup> Une unité équivaut approximativement à 25 heures d'enseignement durant une année.

## **UNE FORMATION DIVERSIFIÉE : LE SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Le second cycle de l'enseignement secondaire comprend deux années d'études soit, la quatrième et la cinquième secondaire.

**Les buts du second cycle de l'enseignement secondaire.** Le second cycle du secondaire, d'une durée de deux ans, a pour objectif la consolidation de la formation de base en établissant un tronc commun d'apprentissages dans les matières de base, notamment en langues et en mathématiques, mais aussi en histoire et éducation à la citoyenneté, en connaissance du monde contemporain ainsi qu'en sciences. Mais, il ouvre sur la diversification de la formation de base et permet à ceux et celles qui le souhaitent d'acquérir une première qualification professionnelle. Il faudra cependant donner suite aux expériences de diversification qui se déroulent présentement dans de nombreux milieux scolaires, pour préciser les paramètres de leur généralisation.

**Les accents nouveaux au second cycle de l'enseignement secondaire.** Le second cycle du secondaire ouvre sur la diversification de la formation de base, autant en formation générale qu'en formation professionnelle :

- la plage totale des **matières à option** passera de 16 unités à 24 unités. À chaque année, l'élève ne devra pas choisir ses matières à option dans plus de deux domaines disciplinaires. Ces champs sont les langues, l'univers social, les sciences, les mathématiques et la technologie, les arts, le développement personnel auxquels s'ajoute la formation professionnelle;
- au second cycle du secondaire, comme c'est déjà le cas en mathématiques et en sciences, il y aura des **programmes différenciés** (i.e. de plus d'un niveau de difficulté) en **français** et en **anglais**, langues d'enseignement et langues secondes. Les programmes de niveau supérieur comporteront un nombre d'unités plus élevé qui seront prises à même les unités consacrées aux matières à option;
- en quatrième secondaire, le nombre d'unités attribuées pour le programme de base de **mathématiques** passera de six à quatre de façon à équilibrer l'ensemble des cours de mathématiques du secondaire. Un programme intermédiaire de mathématiques sera introduit en quatrième et en cinquième secondaire et les conditions particulières d'admission à certains programmes de l'enseignement collégial pourraient être révisées en conséquence;
- en cinquième secondaire, un nouveau cours intitulé **Connaissance du monde contemporain**, remplacera l'actuel cours d'éducation économique. Tout en offrant aux élèves les contenus essentiels dans le domaine de l'économie, ce cours aura pour objet de corriger les carences maintes fois observées chez les finissants du secondaire en ce qui a trait à la géographie et, surtout, à l'histoire du monde contemporain;
- le Régime pédagogique de la **formation professionnelle** précisera les conditions régissant la formation en concomitance (cours de formation générale et cours de formation professionnelle) ainsi que les conditions de délivrance du diplôme et les conditions du passage, le cas échéant, à la formation collégiale.

---

**La grille-matières du second cycle de l'enseignement secondaire**

---

<b>MATIÈRES</b>	<b>Unités de 4<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>Unités de 5<sup>e</sup> secondaire</b>
<b>TRONC COMMUN</b>		
Langue d'enseignement	6	6
Langue seconde	4	4
Mathématiques	4	4
Histoire et éducation à la citoyenneté	4	—
Connaissance du monde contemporain	—	4
Sciences et technologie	4	—
Éducation physique et éducation à la santé	2	2
Enseignement moral et religieux/Enseignement moral	2	2
<b>MATIÈRES À OPTION</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

---

## **LES PROGRAMMES**

Les programmes d'études, pour chaque matière, et le «Programme des programmes», pour les compétences transversales, sont au cœur même du curriculum. D'une part, ils résultent de choix politiques au regard de ce qui doit être enseigné à tous les élèves du Québec; d'autre part, ils doivent permettre l'exercice de l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et leur processus d'élaboration doit être plus transparent : curriculum national, marge de manœuvre individuelle et partenariat sont des réalités qu'il faut concilier. Les décisions qui suivent peuvent être considérées comme des balises à cet égard.

### **Les programmes d'études**

La plupart des programmes d'études du primaire et du secondaire seront révisés au cours des prochaines années, soit pour être enrichis, soit pour tenir compte des changements apportés à la grille des matières. Quelques nouveaux programmes devront aussi être élaborés à cause de l'introduction de nouvelles matières dans la grille. Dans les deux cas, il faudra respecter les orientations suivantes : en ce qui concerne la *conception* des programmes, tant pour le primaire que pour le premier cycle du secondaire, les programmes d'études seront aménagés par cycle; la dimension culturelle propre à une matière devra être intégrée dans l'enseignement du programme; l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication est également prévue; la préoccupation d'adapter les programmes aux élèves ayant un handicap ou éprouvant des difficultés d'apprentissage devra être présente au début du processus d'élaboration. Pour favoriser l'*autonomie professionnelle* du personnel enseignant : les choix pédagogiques — méthodes, stratégies, approches — seront laissés à sa discrétion et les programmes seront conçus de façon à occuper environ 75 p. 100 du temps prévu afin qu'il ait la marge de manœuvre nécessaire pour en enrichir ou en adapter les contenus selon les besoins des élèves. En ce qui a trait à la *présentation* des programmes d'études, il est d'abord souhaitable que le nombre d'objectifs soit limité et que les connaissances et compétences à acquérir soient clairement exposées; le langage utilisé sera également plus simple, plus clair et dépouillé de tout jargon technique; par ailleurs, les programmes seront rédigés dans une double perspective : l'une dite «verticale», qui présentera, pour chaque discipline, l'ensemble des cours d'un programme donné, année après année, afin d'en saisir la progression; l'autre dite «horizontale», qui présentera, pour chaque année ou chaque cycle, l'ensemble des contenus de formation, afin d'en faire ressortir la cohérence interdisciplinaire; enfin, chaque programme devra être édité dans un format simplifié et synthétique à l'intention des élèves eux-mêmes, des parents et du grand public.

## **Le «Programme des programmes»**

Les compétences transversales seront réunies dans un document distinct, destiné à tous les personnels scolaires qui ont une responsabilité éducative. En effet, à des degrés divers, selon leur fonction ou selon la discipline enseignée, tous les éducateurs et toutes les éducatrices ont la responsabilité d'accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences ou d'attitudes constituant l'objet même de ce programme. Essentiellement, le «Programme des programmes» précisera les attitudes et habitudes positives qui doivent être acquises au regard du travail intellectuel et de l'univers du savoir; mais il indiquera aussi les compétences liées aux méthodes de travail, aux attitudes et aux comportements adoptés dans la vie personnelle et dans la vie sociale de même que celles qui sont liées à la maîtrise de la langue.

## **Une Commission des programmes d'études**

Il faut marquer l'importance accordée au renouvellement des programmes d'études en corrigeant les lacunes constatées et maintes fois dénoncées: l'engagement insuffisant des partenaires principaux de l'éducation; l'absence d'une réflexion permanente sur l'évolution du curriculum; le cloisonnement des disciplines et la multiplication démesurée des objectifs à l'intérieur même des programmes.

Une *Commission des programmes d'études* sera donc constituée, en vertu d'un amendement à la Loi sur l'instruction publique. Elle aura le mandat d'établir les encadrements généraux de l'élaboration et de la révision des programmes d'études, notamment en s'appuyant sur les orientations déjà annoncées et d'assurer la cohérence de l'ensemble de ce processus. Organisme consultatif, la Commission donnera des avis à la ministre et lui fera des recommandations sur la conception générale des contenus de formation. Ces avis et recommandations seront rendus publics, et l'autorité ministérielle continuera de s'exercer à l'égard de l'approbation des orientations générales et du contenu de chacun des programmes, dans un curriculum qui demeure national. Ainsi, la Commission des programmes d'études formulera des recommandations relativement à l'élaboration et à la révision de tous les programmes d'études et sur toute question relative aux contenus d'enseignement; elle alimentera une réflexion permanente sur le curriculum. Enfin, tout en favorisant l'expertise scientifique en matière de curriculum, la composition de la Commission assurera une large place aux personnels scolaires, plus particulièrement aux enseignants et aux enseignantes.

---



# III

## DES DISPOSITIFS À AJUSTER

---

- ✓ L'évaluation des apprentissages et la sanction des études
- ✓ Le matériel didactique
- ✓ La formation initiale et la formation continue du personnel enseignant



## **L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET LA SANCTION DES ÉTUDES**

*L'évaluation est l'une des principales composantes du curriculum. Puisque l'école doit être recentrée sur l'essentiel, qu'il faut y introduire plus de rigueur et qu'elle doit être, plus et mieux, le foyer du développement des compétences intellectuelles et méthodologiques, certaines pratiques d'évaluation doivent être revues et corrigées. Le diplôme décerné à la fin des études secondaires doit être reconnu, tout comme il doit être recherché et obtenu par le plus grand nombre.*

### **UNE POLITIQUE RENOUVELÉE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

La politique ministérielle d'évaluation des apprentissages, qui date de 1981, sera renouvelée sur la base des orientations suivantes :

- **Le bilan des apprentissages.** L'école doit tout mettre en œuvre pour éviter l'accumulation des retards scolaires qui, trop souvent, sont la cause de redoublement, d'échec et d'abandon des études. Elle devra mettre l'accent sur le *bilan des apprentissages* à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire et prévoir des mesures de remédiation et de soutien pour tous les élèves qui en ont besoin.
- **L'évaluation à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.** Le premier cycle de l'enseignement secondaire marque la fin de la formation de base qui est commune à tous les élèves et constitue la porte d'entrée pour le second cycle, plus diversifié, où des choix commencent à s'offrir aux élèves. Il est donc important de s'assurer que les apprentissages de base sont bien maîtrisés. Par conséquent, à la fin de la troisième secondaire, sera prévu un moment fort de l'évaluation des apprentissages, une sorte de bilan qui portera à la fois sur les contenus disciplinaires et sur les compétences transversales, quitte à évaluer celles-ci à partir de productions concrètes.
- **La nature et la forme des instruments de mesure.** Les critiques à l'égard des examens «objectifs» sont suffisamment sérieuses pour qu'on recherche un meilleur équilibre entre cette forme d'examen et d'autres formes qui demandent aux jeunes d'écrire, d'explicitier leur pensée, de motiver leur point de vue et de démontrer leurs solutions aux problèmes, et qui favorisent le développement de la rigueur et des compétences intellectuelles en général, en plus d'encourager l'apprentissage et la correction de la langue écrite. Le Ministère se préoccupera aussi de cette exigence dans les épreuves qui sont sous sa responsabilité.

- **L'évaluation de la qualité de la langue écrite.** Les examens seront des occasions privilégiées de promouvoir l'apprentissage, l'usage et la correction de la langue écrite. Dans toutes les épreuves d'examen et dans tous les travaux écrits, un certain pourcentage des points sera réservé à la qualité de l'écriture.
- **Le bulletin scolaire.** Le bulletin scolaire est le principal moyen de communication entre l'école et les parents pour faire le point sur les progrès des élèves. C'est donc dire l'importance qu'il faut lui accorder puisque l'engagement des parents est l'un des facteurs primordiaux de la réussite des enfants à l'école. Les orientations retenues concernant le bulletin scolaire sont les suivantes: quatre bulletins au minimum seront produits durant l'année; la présentation devra être simple, claire et facilement accessible aux parents et aux élèves; l'école pourra déterminer, après consultation, d'autres modalités de communication avec les parents, en outre du bulletin scolaire. La politique d'évaluation des apprentissages devra statuer sur des questions relatives au traitement des épreuves ministérielles, telles la modération et la conversion.

### ***UNE SANCTION CONSOLIDÉE DES ÉTUDES SECONDAIRES***

La sanction des études est un mécanisme qui permet à un État de reconnaître la scolarité réussie, par la délivrance d'un titre officiel — attestation, certificat ou diplôme — à la personne qui satisfait aux exigences fixées; une reconnaissance sociale, variable, est attachée à chacun des titres. Les diverses actions inhérentes à la sanction des études sont généralement liées aux objectifs suivants :

- s'assurer que le titre officiel est délivré partout selon les mêmes conditions et les mêmes exigences;
- s'assurer que les cours prescrits par l'État et les objectifs obligatoires fixés dans les programmes d'études sont respectés par les écoles et les enseignants et enseignantes;
- obtenir des données quantitatives et qualitatives sur le rendement individuel et collectif des candidats et des candidates.

### ***Les nouvelles règles de délivrance du diplôme d'études secondaires***

Le Régime pédagogique du secondaire sera modifié pour que le diplôme d'études secondaires (DES) soit dorénavant délivré à l'élève qui a satisfait à l'exigence suivante :

- avoir accumulé au moins 60 unités de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire sur un total minimal possible de 72, **dont obligatoirement les suivantes :**
  - langue d'enseignement de 5<sup>e</sup> secondaire;
  - langue seconde de 5<sup>e</sup> secondaire;
  - mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire (ou d'un cours jugé équivalent de 4<sup>e</sup> secondaire);
  - sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire;
  - histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire.

### ***Des pratiques renouvelées touchant la sanction des études secondaires***

Des **épreuves uniques seront administrées par le ministère** de l'Éducation dans les matières suivantes : français ou anglais, langue d'enseignement écrite de 5<sup>e</sup>, mathématiques de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, sciences physiques de 4<sup>e</sup>, histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup>, connaissance du monde contemporain de 5<sup>e</sup>, chimie et physique de 5<sup>e</sup>, langues secondes de 5<sup>e</sup>.

De façon à bien marquer l'importance qui doit être accordée à l'apprentissage du français, il faudra revoir les pondérations actuelles des diverses composantes de cet apprentissage (lecture, écriture et communication orale) et prendre les mesures nécessaires pour qu'on ne puisse obtenir la note de passage en français si des faiblesses inacceptables persistent en lecture ou en écriture.

Enfin, les **modalités de correction des épreuves ministérielles** seront révisées de façon à redonner son importance au jugement du personnel enseignant.

## **LE MATÉRIEL DIDACTIQUE**

*Le matériel didactique — et le manuel scolaire au premier chef — joue un rôle important dans la vie de l'élève. Il conditionne largement l'enseignement et l'apprentissage et il véhicule nombre de valeurs. Voilà pourquoi, ici comme dans les autres provinces et les autres pays, un système d'évaluation et d'approbation ministérielle a été mis en place pour garantir que le matériel didactique est conforme aux programmes d'études en vigueur et qu'il respecte différents critères «sociaux». Ce système, qui existe depuis une vingtaine d'années, doit être ajusté aux exigences nouvelles posées par l'évolution du curriculum.*

En effet, dans un contexte où tous reconnaissent, d'une part, qu'il faut laisser plus d'autonomie à ceux et celles qui interviennent auprès des élèves et que, d'autre part, les possibilités suscitées par les nouvelles technologies de l'information vont bientôt remettre en question les fonctions actuelles du matériel didactique, et particulièrement du manuel scolaire, certaines pratiques doivent être ajustées en conséquence.

Ainsi, le Ministère reverra, dans le but de les alléger, les **éléments d'encadrement** relatifs à l'évaluation et à l'approbation du matériel didactique, notamment :

- la définition même de «matériel de base», pour tenir compte des nouveaux supports technologiques, ainsi que le contexte dans lequel est exercée aujourd'hui la profession enseignante;
- les critères — pédagogiques, éditoriaux et sociaux — sur lesquels repose l'évaluation des manuels scolaires;
- le statut des ouvrages de référence courants (grammaires, dictionnaires, atlas, etc.).

Le Ministère confiera à un comité consultatif, formé des partenaires intéressés, la responsabilité de garantir la fiabilité et la rigueur du processus d'évaluation des ressources didactiques et de recommander à la ministre l'approbation de celles-ci. La ministre conservera cependant son pouvoir d'approbation.

## **LA FORMATION INITIALE ET LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

*On ne saurait trop insister sur le rôle capital du personnel enseignant dans la mise en œuvre de changements substantiels aux programmes d'études. Certains des changements qui font l'objet du présent énoncé sont importants et ils seront implantés graduellement au cours des années, si certaines conditions préalables sont remplies, dont plusieurs touchent la formation initiale et la formation continue du personnel enseignant.*

### **La formation initiale du personnel enseignant**

Pour l'essentiel, les orientations et les éléments du présent énoncé de politique vont dans le sens des objectifs de fond de la réforme de la formation des maîtres qui a été amorcée il y a quelques années: formation intégrée, importance de la culture générale et maîtrise de la langue d'enseignement. Toutefois, compte tenu d'une approche renouvelée — grands domaines d'apprentissage disciplinaires, compétences transversales — le Ministère, avec les partenaires concernés, passera donc en revue les orientations ministérielles qui encadrent la formation initiale du personnel enseignant et les actualisera, si nécessaire.

Compte tenu des modifications qui seront apportées aux grilles-matières du secondaire, il y a lieu de revoir une partie de la formation des personnes qui sont présentement inscrites dans certains programmes universitaires récemment renouvelés. À la lumière des décisions annoncées dans la présente politique et qui concernent les grilles-matières du secondaire, il faudra procéder à une évaluation des programmes de formation déjà agréés. Un mécanisme national d'agrément des programmes existe d'ailleurs déjà à cette fin.

### **La formation continue du personnel enseignant**

Les organismes scolaires, dont l'une des principales responsabilités consiste à assurer la formation continue du personnel enseignant, devront être très attentifs à lui offrir un soutien adéquat pour la mise en œuvre de cette réforme. Les principaux besoins à combler en matière de formation continue sont liés aux éléments suivants:

- la mise à jour des compétences disciplinaires pour l'enseignement des programmes d'études modifiés;
- le perfectionnement d'une partie des personnes qui enseignent une discipline dont la place est sensiblement modifiée dans les grilles-matières du secondaire;
- une formation sur les compétences transversales qui visent à développer la capacité de transposer dans différents domaines d'activité un savoir acquis dans un contexte particulier, afin d'aider les élèves à faire ces mêmes apprentissages.

En tenant compte de la consultation déjà menée auprès de ses principaux partenaires, le Ministère rendra publiques de nouvelles orientations touchant la formation continue du personnel enseignant. Il faut souligner qu'un comité d'orientation de la formation du personnel enseignant est déjà mandaté pour donner avis à la ministre sur ces questions.





**SUIVI ET  
ÉVALUATION  
DE LA RÉFORME**

---



**L**a réforme des programmes scolaires se fera sans précipitation, mais en gardant à l'esprit qu'il faut procéder à des changements qui sont nécessaires pour assurer aux jeunes la formation que requiert le monde dans lequel ils vont évoluer. Et il ne faudra pas attendre encore vingt ans pour ajuster le curriculum aux transformations que subit la société.

La mise en application des nouvelles grilles-matières devra se faire, en bonne partie, conjointement avec l'élaboration et l'implantation des nouveaux programmes d'études dont l'échéancier sera proposé d'ici quelques mois par la Commission des programmes d'études qui sera mise en place dès cette année. Quant à l'implantation des nouveaux contenus de formation, elle devrait débiter dès la rentrée de 1999 et être complétée, au primaire, au terme de l'année scolaire 2002-2003 et au secondaire, à la fin de l'année scolaire 2005-2006.

Le Ministère examinera aussi la possibilité que certains éléments de la réforme, comme l'enseignement de l'histoire, puissent devancer ces échéances.

Il y aura lieu de faire un suivi serré des différentes étapes à franchir dans la mise en œuvre de ces changements, de même qu'il faudra, au cours des années qui viennent, évaluer leurs effets sur la formation des jeunes et sur la qualité de leurs apprentissages.

Le Ministère devra donc, dans les prochains mois, proposer des moyens pour faire, de façon permanente, l'évaluation et le suivi des diverses étapes de la réforme, de façon à pouvoir disposer d'une information à jour sur :

- la réalisation effective des éléments de la réforme;
- les effets de la réforme sur la formation des jeunes;
- les éléments du curriculum qui requièrent des ajustements.

## **CONCLUSION**

Les orientations et les décisions contenues dans l'énoncé de politique éducative vont modifier considérablement la culture scolaire au cours des prochaines années, c'est-à-dire : la qualité des apprentissages, le niveau des exigences, l'organisation de l'enseignement.

À court terme, elles vont entraîner des amendements à certains règlements et, dans une moindre mesure, à certaines dispositions de la Loi sur l'instruction publique. Quelques politiques seront actualisées et la plupart des programmes d'études, modernisés.

Tous ces changements se feront dans la plus grande transparence, avec le souci que l'ensemble de la population y prenne intérêt et que les acteurs et actrices de la scène éducative puissent contribuer, par leur expertise et par leur dévouement, à la construction d'une école meilleure, tout entière orientée vers la réussite des élèves.

**Tout un programme, à mettre en œuvre maintenant!**